

## FICHE D'INFORMATION

### **Accords de reconnaissance croisée dans le cadre de l'Alliance (Alliance of Organisations for Mediation Standards, AMS)**

1. L'IFCM est membre de l'Alliance (AMS).  
Les membres fondateurs de l'Alliance sont :
  - The Asia Mediation Centre (AMC)
  - Instituto de Certificação e Formação de Mediadores Lusófonos (ICFML)
  - The International Dispute Resolution and Risk Management Institute (IDRRMI)
  - L'Institut Français de Certification des Médiateurs (IFCM)
  - The Singapore International Mediation Institute Limited (SIMI)
  
2. L'Alliance a conclu un accord selon lequel les médiateurs qualifiés auprès d'un membre peuvent demander à n'importe quel membre de l'Alliance une reconnaissance croisée de leur qualification.
  
3. Le niveau de reconnaissance croisée, pour chaque organisation, est le suivant :
  - AMC : AMC Accredited Mediator
  - ICFML : ICFML Mediador Certificado Avançado Niveau 2
  - IDRRMI : Médiateur professionnel international certifié (IAPM)
  - IFCM : Médiateur qualifié par l'IFCM
  - SIMI : Médiateur certifié SIMI niveau 2

Ainsi, si un médiateur certifié SIMI souhaite être certifié auprès de l'un ou de l'ensemble des quatre autres membres de l'Alliance, il doit au moins être de niveau 2.
  
4. Les médiateurs des autres membres de l'Alliance qui sont intéressés par une reconnaissance croisée de leur qualification par l'IFCM doivent soumettre :
  - A. une lettre de motivation
  - B. un CV mentionnant nom, nationalité, adresse, adresse e-mail, profession actuelle
  - C. un courrier de demande de reconnaissance croisée signé par l'IFCM
  - D. une copie de la certification de l'organisme du pays d'origine
  
5. Une contribution égale à la cotisation habituelle de l'organisation cible accompagnera toute demande de reconnaissance croisée.
  
6. Tous les documents doivent être envoyés à [ifcm@amar.cc](mailto:ifcm@amar.cc)
  
7. L'IFCM se réserve le droit de déterminer si les exigences relatives à la reconnaissance croisée ont été satisfaites.